

RENTREE 2017-2018

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons les informations concernant la rentrée scolaire 2017-2018.

Comme d'habitude la rentrée se fera en 2 temps afin de réserver un accueil privilégié aux élèves de 6^{ème} qui rentrent pour la première fois à Saint Charles. Vous trouverez également dans ce courrier quelques rappels utiles sur les cotisations, les livres, etc...

Nous vous joignons également la liste des fournitures. Les listes seront également à disposition sur le site internet du collège.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et surtout un bon été.

Cordialement,

*C. LARIVE
Chef d'établissement*

RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

ATTENTION MODIFICATION DES DATES !

RENTREE DES 6EME

LE VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE A 9H00

- 9h 00 : Petit déjeuner d'accueil avec les parents qui le souhaitent.
- 9h30 : Montée en classe avec les professeurs principaux. Départ des parents.
- 12h00 : visite des salles spécialisées de l'établissement.
- 12h30 : repas convivial tiré du sac et partagé en extérieur (si le temps le permet)
- 14h00 : temps de rencontre avec le CPE et visite de la cantine, de l'église, des infrastructures sportives, etc...
- **Sortie à 16h40**

Une réunion d'information sera organisée le jeudi 31 aout 2017 pour les parents des nouveaux élèves uniquement (élèves entrant au collège à la rentrée 2017). Lors de cette réunion nous vous expliquerons l'organisation matérielle de l'établissement de façon plus précise. Ce sera également l'occasion de vous donner des conseils pour aider votre enfant dans sa scolarité au collège.

Pour des questions de bonne organisation, nous vous demandons de ne pas venir avec vos enfants ce jour-là. Nous sommes conscients des difficultés que cela peut vous occasionner et néanmoins nous préférons que les élèves fassent leur rentrée le lundi suivant et reçoivent les informations par leur professeur principal.

RENTREE DES 5EME, 4EME ET 3EME, LE VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE A 14H00

- Travail avec le professeur principal
- **Sortie à 16h40**

La **journée méthode** aura lieu le **lundi 4 septembre**. Tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} se retrouveront pour travailler des axes méthodologiques en fonction de leur niveau de classe et des attentes des enseignants. Les ipads seront distribués ce lundi 4 septembre.

Les **photos de classe** et individuelles seront prises le **matin du 5 septembre**.

Les cours débiteront normalement le mardi 5 septembre en fonction de l'emploi du temps distribué le 1er septembre.

FOURNITURES SCOLAIRES

Vous trouverez en pièce jointe la liste des fournitures scolaires.

Nous avons fait le choix de ne pas vous refacturer les cahiers d'exercices demandés par les professeurs. Ils seront donc distribués à votre enfant gracieusement à la rentrée et n'auront pas à être restitués en fin d'année scolaire.

FORMALITES

Les bourses

Les **bourses nationales** sont gérées par le collège. Une circulaire distribuée à la rentrée vous permettra de calculer vos droits en fonction d'un barème. Les bourses départementales sont gérées par le Conseil Général. Le dossier devra être constitué à la rentrée.

En ce qui concerne **l'aide au repas**, les documents ont été distribués à la mi-juin 2017 par l'établissement accueillant votre enfant en 2016-2017.

Restauration

Le cout des repas comprend

- le repas : 3,20€.
- l'amortissement du matériel, le cout des fluides (électricité, fuel, eau), la prise en charge de l'élève, et les prestations de service : 2,10€

Par conséquent, le montant demandé est de 5,30€. Ce montant n'a pas été modifié par rapport à l'année 2016-2017 en dépit de la hausse du cout des denrées.

Les élèves auront une carte de cantine qu'ils scanneront. Le cout des repas consommés sera débité du compte restauration que vous devrez alimenter soit par chèque soit par paiement en ligne dès la rentrée sur le site Ecole directe.

Coordonnées personnelles

IL EST IMPORTANT DE NOUS COMMUNIQUER TOUT CHANGEMENT DANS VOS COORDONNEES TELEPHONIQUES OU POSTALES dès modification car il est essentiel que nous soyons toujours à même de vous joindre. **Cela vaut aussi pour les adresses mail** étant donné que nous développons la communication électronique.



CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Le collège Saint Charles est un établissement catholique d'enseignement associé au service public par contrat avec l'Etat. A ce titre, il reçoit une participation de l'Etat et du Conseil général aux frais de fonctionnement mais qui ne couvre qu'une partie du coût.

La contribution des familles est destinée à financer le personnel non-enseignant, l'entretien immobilier et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Comme annoncé, elles sont payables au mois ou au trimestre. Vous avez la possibilité de vous en acquitter de trois façons différentes.

- par paiement en ligne sur le site Ecole directe.
- par prélèvement.
- par chèque en l'envoyant par courrier ou en confiant le règlement à votre enfant qui le remettra à la comptabilité.

Contributions annuelles :

- Les droits d'inscription/réinscription de votre enfant dans notre établissement. 79.20€
 - Un acompte sur les adhésions à l'UDOGEC, l'ADEL et l'AAEC que nous reversons à ces différentes associations de l'Enseignement catholique.
 - **Contribution à ADEL** : Elle permet le fonctionnement et l'organisation des structures de l'enseignement Catholique Diocésain ainsi que la mise en place de projets. 32.50€
 - **Contribution pour l'Association d'Aide de l'Enseignement Catholique** : Elle permet la mise en conformité, les travaux des établissements en difficulté & l'aide au développement immobilier 45€
 - **Contribution U.D.O.G.E.C.** : Elle finance l'Organisme de Gestion Départemental qui traite nos intérêts auprès des collectivités locales. 8.30€
- La somme globale a été réglée à l'inscription de votre enfant ou lors de sa réinscription. 165€**

Contribution mensuelle

Nous appliquons un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés au collège Saint Charles mais également à l'école Saint Louis de Gonzague (impasses des frères à Pignan).

	Collège Saint Charles	Ecole Saint Louis (primaire)	Ecole Saint Louis (maternelle)
1 ^{er} enfant	75€	60€	53€
2 ^{ème} enfant	66€	53€	50€
3 ^{ème} enfant	66€	44€	43€

A NOTER : L'élève est assuré par la Mutuelle Saint Christophe dans le cadre d'une formule globale contractée par l'établissement.

Les parents scolarisant un 4^{ème} enfant sont exonérés de la contribution familiale pour cet enfant.

UN IPAD POUR APPRENDRE

Chaque élève est doté d'un ipad dans le cadre du projet « Un ipad pour apprendre », qui fait l'objet d'une convention spécifique que vous signerez à la rentrée.

L'ipad sera **un outil pédagogique à part entière** avec des applications de bureautique et des applications éducatives choisies par l'équipe enseignante.

Suite au conseil des délégués du 29 mai 2017, nous avons décidé d'ouvrir l'accès à internet afin que les enseignants et les élèves puissent bénéficier de toutes les possibilités pédagogiques offertes par l'outil Ipad.

Certaines fonctionnalités restent bridées :

- Aucune application ne pourra être installée directement par votre enfant.
- Les ipads seront enrôlés sur un serveur spécifique au collège et il nous sera donc possible de les localiser et de les contrôler à tout moment.
- En classe, les enseignants disposeront d'un module spécifique qui leur permettra de restreindre momentanément l'utilisation de l'ipad à l'application qu'ils souhaitent que les élèves utilisent à ce moment-là.

Le déploiement des ipads ne fait pas disparaître les cahiers et le travail écrit car la mémorisation passe aussi par l'écriture manuscrite. Par contre, les enseignants concevant eux-mêmes leurs manuels sur l'application iTunes U, nous ne distribuons plus de manuels papier.

Une matinée de formation pour les parents sera organisée le 9 septembre 2017. Les modalités d'inscription à cette matinée d'école numérique des parents vous seront précisées à la rentrée.

Le prix comprend :

- la location **avec option d'achat** d'un ipad mini 2 32 Go
- L'étui de protection et le chargeur
- L'assurance casse et vol de l'ipad (attention la franchise reste à la charge de la famille en cas de casse ou de vol).
- Les applications pédagogiques
- L'enrôlement de l'ipad dans la flotte et donc sa gestion par l'équipe informatique rattachée au collège.

Entrée en septembre 2017	En 6 ^{ème}	En 5 ^{ème}	En 4 ^{ème}
Nombre de mensualités	40	30	20
Montant de la mensualité	9€	12,50€	13€
Type de matériel	Ipad reconditionné bénéficiant de la garantie constructeur à neuf.	Ipad ayant une année d'utilisation	Ipad ayant une année d'utilisation.

L'OGEC accordera un dégrèvement de 30 % aux familles qui ont plusieurs enfants scolarisés au collège Saint Charles et qui en feront la demande.